



Le syndic oublit de me joindre les décomptes des charges.

Par **fab1313**, le **17/03/2016** à **19:43**

Bonjour,

Je suis copropriétaire. Cela fait déjà plus de 8 mois que je ne reçois plus le décompte des charges de la part du syndic. Le syndic omet de me les envoyer. Suis-je dans l'obligation de les payer (rétroactivement) le jour où je recevrai la grande somme ? ou ai-je juridiquement le droit de ne payer que le dernier trimestre. Merci de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **17/03/2016** à **22:21**

Bonjour,

La prescription, en matière de charges de copropriété, est, me semble t-il, de 10 ans (à moins qu'elle n'ait été ramenée à 5 ans). De toute façon, que ce soit l'un ou l'autre, c'est beaucoup plus qu'un trimestre...